

Question avec demande de réponse écrite Z-067/2018
à la Banque centrale européenne
Article 131 du règlement intérieur
Luke Ming Flanagan (GUE/NGL)

Objet: Surveillance bancaire avant 2008

L'Europe a réagi à la crise financière de 2008 de la façon suivante: M. Barroso, alors président de la Commission, a commandé à Jacques de Larosière un rapport qui émettait des recommandations concernant la réglementation des activités microbancaires et macrobancaires, pour empêcher qu'une crise financière et budgétaire similaire ne se reproduise en Europe. Ce rapport, publié en 2009, a grandement contribué au changement de l'architecture de la banque institutionnelle ainsi que de l'environnement réglementaire et a donné lieu, en septembre 2009, à une communication de la Commission européenne sur le nouvel environnement réglementaire bancaire, désormais en place, sous le contrôle de la Banque centrale européenne.

Toutefois, le plus fort de la crise financière était passé en 2008, entraînant dans son sillage des pertes financières désastreuses pour les investisseurs, les créanciers et surtout pour les personnes déjà en difficulté dans de nombreux États membres. L'Irlande à elle seule s'est retrouvée face à une note de 69,7 milliards d'euros pour le sauvetage de ses banques.

Quel rôle a joué la BCE dans la surveillance prudentielle et l'architecture financière d'avant 2008? La loi de Gresham est un principe monétaire selon lequel «la mauvaise monnaie chasse la bonne». En 2015, l'économiste de renom William Black a déclaré à la commission d'enquête sur les banques irlandaise que la «dynamique de Gresham» avait engendré un pillage à grande échelle opéré par les établissements de crédit en Irlande. La BCE a-t-elle joué un rôle dans la surveillance de ces établissements et/ou de leurs auditeurs?